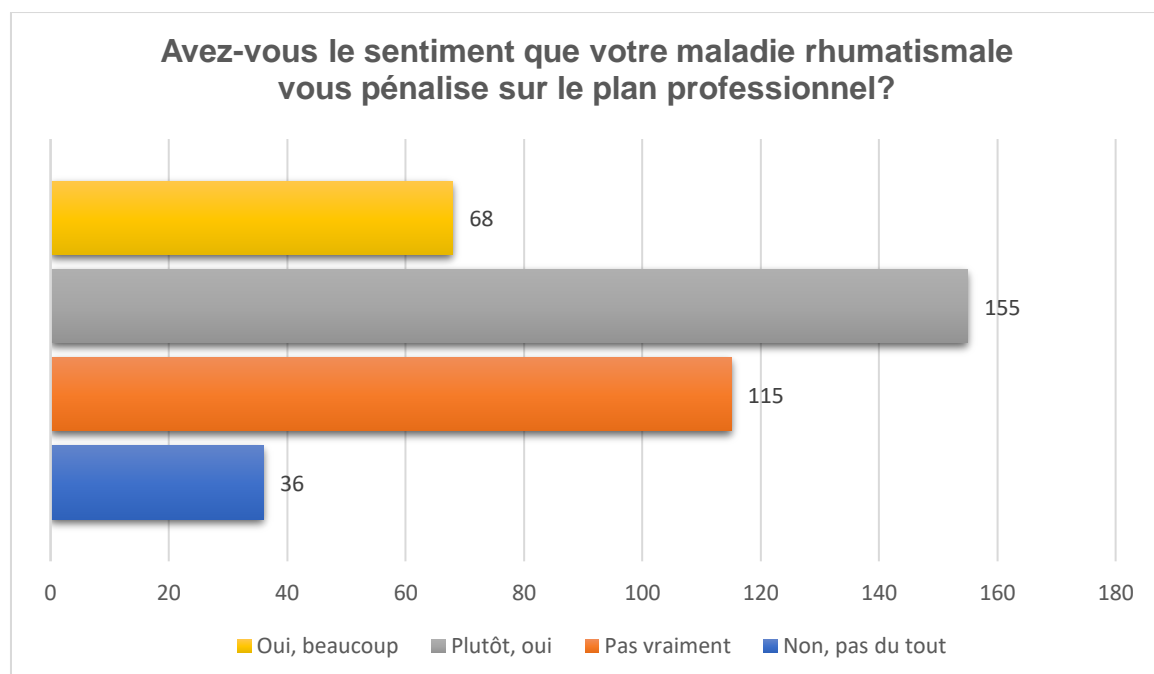


Évaluation de l'enquête «Rhumatisme et travail»

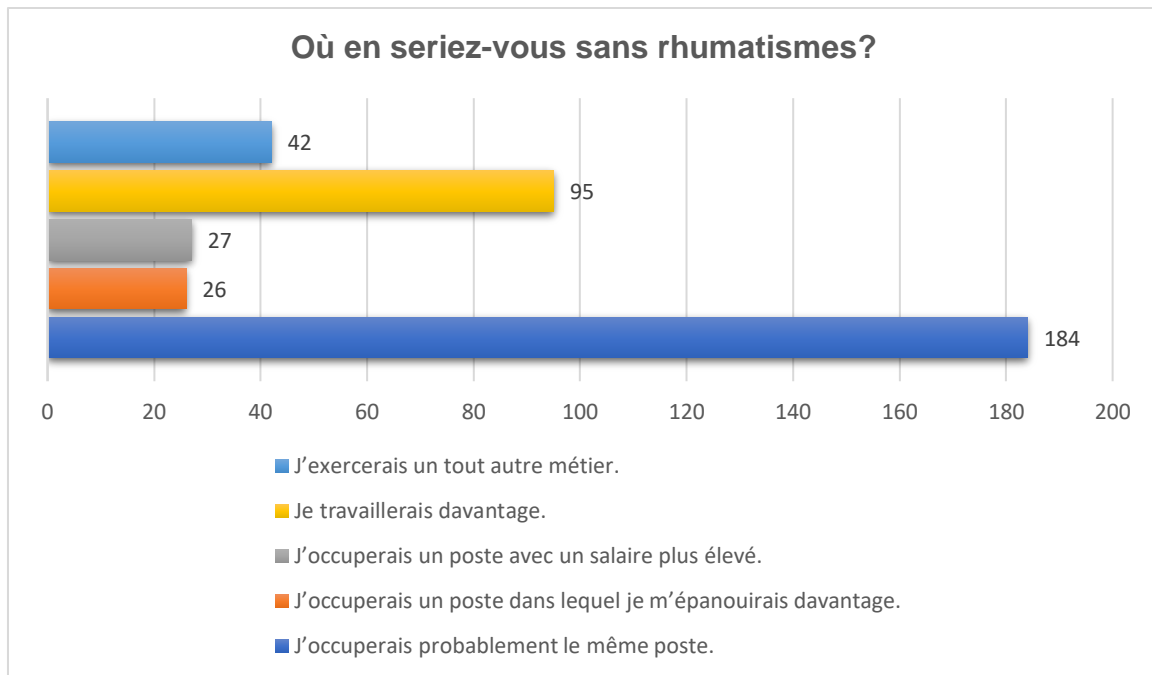
La Ligue suisse contre le rhumatisme a demandé aux actifs rhumatisants comment ils évaluent leur situation professionnelle, quelle est leur expérience et quels sont leurs souhaits. L'enquête s'est déroulée de septembre à décembre 2017. 374 personnes, principalement affectées par des rhumatismes inflammatoires tels que la polyarthrite rhumatoïde, la spondylarthrite ankylosante, l'arthrite psoriasique, etc., et dans une moindre mesure par des rhumatismes des parties molles (10%), l'arthrose (6%), les maux de dos (5%) et l'ostéoporose (1%), y ont participé.

Comment les personnes atteintes de rhumatisme perçoivent-elles leur situation professionnelle?

Les rhumatismes ne signifient pas nécessairement la fin d'une carrière. Le fait que la majorité des participants (59%) se sentent pénalisés du fait de leur maladie rhumatismale est cependant préoccupant. 68 participants (18%) se sentent «très», 155 (41%) se sentent «plutôt» désavantagés. 115 participants (31%) se sentent en revanche «plutôt pas» et 36 (10%) «pas du tout» pénalisés.

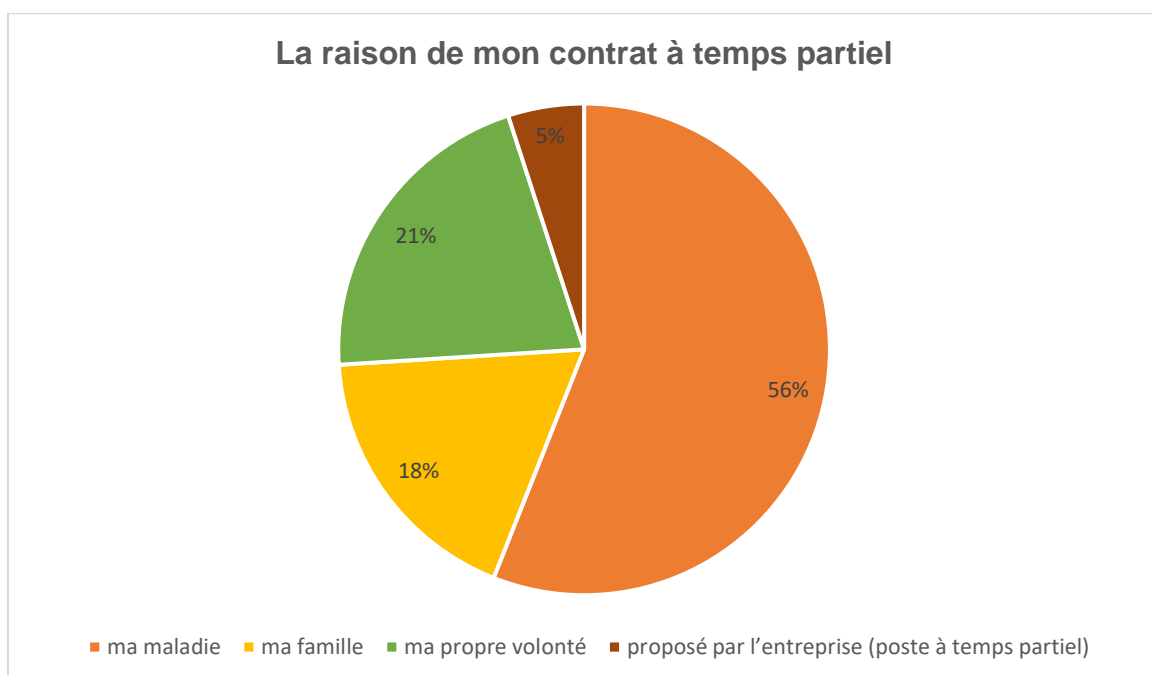


Malgré le désavantage professionnel généralement perçu, 184 participants affirment qu'ils occuperaient probablement le même emploi (49%) sans rhumatismes. Seulement 42 participants (11%) pensent qu'ils travailleraient dans un tout autre domaine. 95 participants (25%) affirment toutefois que sans rhumatismes, ils travailleraient davantage.



Temps plein ou temps partiel?

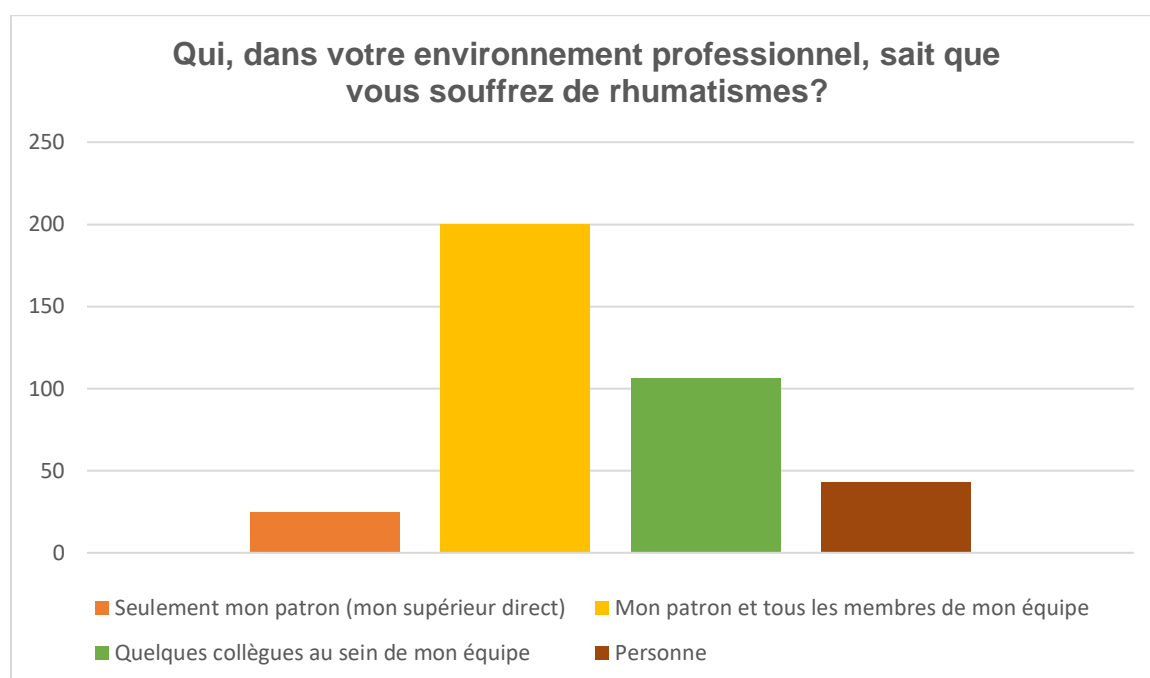
47% des participants travaillent à temps plein malgré leur maladie rhumatismale. 53% occupent un emploi à temps partiel, mais la majorité d'entre eux travailleraient à temps plein s'ils le pouvaient. Seul un employé à temps partiel sur cinq (21%) ne travaille pas davantage volontairement. 5% indiquent que le temps partiel leur est imposé par l'entreprise. 18% invoquent des raisons familiales. 56% déclarent travailler à temps partiel en raison de leurs rhumatismes.



Les rhumatisants sont-ils nombreux à révéler leur maladie?

Les jeunes rhumatisants qui entrent sur le marché du travail ne divulguent pas leur maladie au travail, lors de stages ou sur les réseaux sociaux afin de protéger leur vie privée et ne pas nuire à leur carrière. Environ 90% de tous les participants à cette enquête (moyenne d'âge: 46 ans) ne cachent cependant pas leur maladie sur leur lieu de travail. 200 participants (53%) déclarent que leur patron et leurs collègues de travail sont au courant de leur maladie rhumatismale.

106 participants (28%) déclarent n'en avoir informé que quelques collègues. 25 participants (7%) n'ont informé que leur supérieur hiérarchique, tandis que 43 autres (12%) indiquent que personne dans leur entourage professionnel n'est au courant de leur maladie rhumatismale.

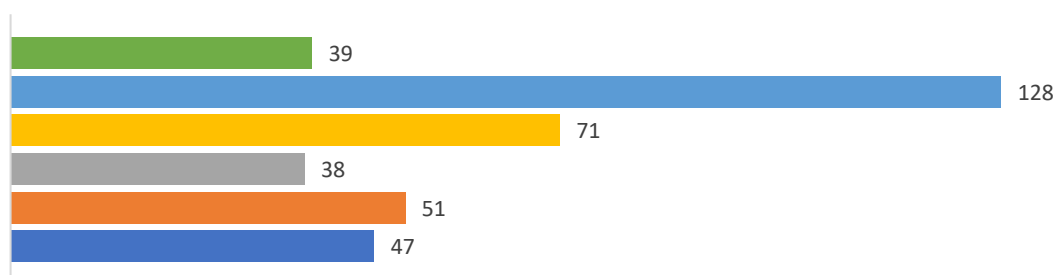


Attentes vis-à-vis de l'employeur

L'enquête ne s'est pas contentée de recueillir des expériences et des impressions, mais elle a également cherché à savoir ce que les personnes atteintes de rhumatismes attendent le plus de leur employeur. Les réponses ont été très claires. Un tiers des personnes interrogées aspirent à plus de tolérance. 128 participants (34%) souhaiteraient que leur employeur comprenne que les rhumatisants ne peuvent pas être aussi performants et rapides que leurs collègues en bonne santé. Les autres attentes portent sur l'ergonomie du poste de travail (19%), les possibilités de travail à domicile (14%), la compréhension en matière de congés maladie (10%) et la réduction de la charge de travail (10%).

Qu'attendez-vous principalement de votre employeur?

- Une plus grande compréhension pour mes absences
- Plus de tolérance concernant mes capacités physiques, mon rythme de travail, etc.
- Un agencement plus ergonomique du lieu de travail
- Une réduction de mon temps de travail
- Davantage de possibilités de télétravail
- Autres souhaits

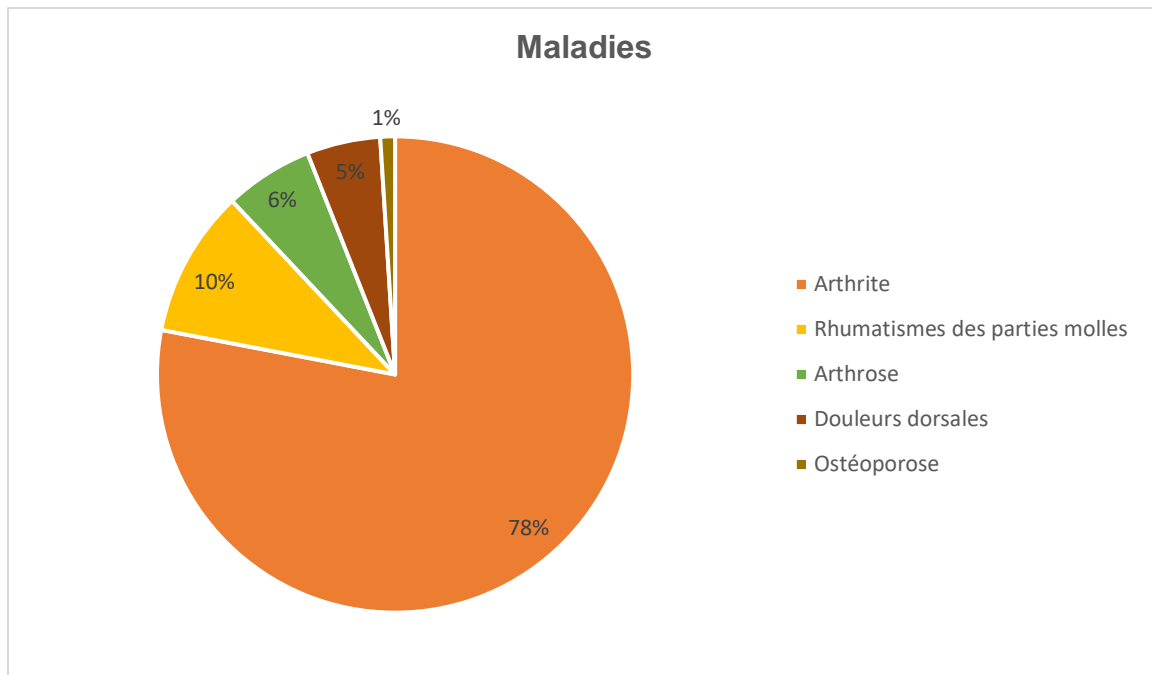


47 participants (13%) ont profité de l'occasion pour formuler leurs propres souhaits. Par exemple «ne bénéficier d'aucun traitement spécial» ou «disposer d'un sofa pour les pauses». Certains ont aussi laissé un commentaire ou partagé leur situation: «Je souhaiterais être mieux payé, mais je n'ose pas le demander à cause de ma maladie.»

Qui a participé à l'enquête?

374 personnes actives – 79% de femmes et 21% d'hommes (moyenne d'âge: 46 ans) – ont participé à l'enquête. Un peu moins des deux tiers des participants (62%) travaillent dans des PME, les 38% restants dans des entreprises de plus de 250 salariés. 54% des participants déclarent travailler principalement en position assise. 11% travaillent debout. 35% travaillent principalement de manière non statique.

Les réponses suivantes ont été données à la question de savoir quelle maladie rhumatismale leur avait été diagnostiquée: 78% d'arthrite, 10% de rhumatisme des parties molles, 6% d'arthrose, 5% de maux de dos et 1% d'ostéoporose.



Les connaisseurs de la politique de santé remarqueront que cette distribution ne correspond pas aux statistiques actuelles. Dans l'enquête, le mal de dos en particulier qui, au sein des troubles de la santé associés au travail, présente en fait un taux de prévalence considérable, est sous-représenté. Peut-être parce que l'on ignore généralement que les maux de dos chroniques et récurrents entrent dans la catégorie des maladies rhumatismales.

Remerciements

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé à l'enquête ainsi que le sponsor Bristol-Myers Squibb qui l'a rendue possible.

Informations complémentaires

Tous les résultats de l'enquête peuvent être consultés en ligne sous le lien suivant. Cliquez sur «Résultats» en haut, ou en bas sur le bouton bleu «Voir les résultats».

<https://www.ligues-rhumatisme.ch/enquete-rhumatismes-travail>

Zurich, 26 février 2018
Ligue suisse contre le rhumatisme